

# Etude d'inventaire des zones humides et d'élaboration de modalités de gestion sur le bassin Allier aval

## Avenant à la convention de partenariat

ENTRE

La Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant Allier aval, ci-après dénommé la CLE du SAGE AA, siégeant à l'Hôtel de Région Auvergne Rhône Alpes - Établissement public Loire, 59 boulevard Léon Jouhaux - CS 90706, 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2, représentée par son Président, Monsieur Bernard SAUVADE.

D'UNE PART,  
ET

La Communauté de communes Plaine Limagne, ci-après dénommée CCPL, siégeant à la Maison Nord Limagne, 158 Grande rue – BP23, 63260 AIGUEPERSE, représentée par son Président, Monsieur Claude RAYNAUD.

D'AUTRE PART,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### **ARTICLE 1 : Objet de l'avenant**

L'objet du présent avenant est de définir les rôles de chaque partenaire signataire de la convention établie en 2020, pour l'année d'inventaire 2021 sur le territoire de la CCPL.

L'ensemble des termes établis dans la convention initiale restent inchangés.

Seuls le nombre de réunions et les bassins versants objets de l'inventaire de l'année 2021 sont actualisés ci-dessous.

### **ARTICLE 2 : Modifications liées à l'inventaire des zones humides de l'année 2021**

Les bassins versants concernés sont la Morge, l'Andelot et les masses d'eau accompagnatrices de l'Allier (cf. carte ci-dessous).

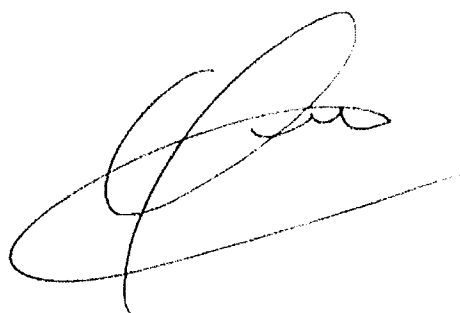
Les différentes réunions pour l'année 2021 ont été actualisées et estimées (nombre pouvant varier selon les besoins et aléas de la mission) à :

- 4 comités techniques locaux,
- 4 groupes de travail locaux,
- 2 démonstration de terrain.

Fait en 2 exemplaires originaux.

A Clermont-Ferrand, le 3 novembre 2020

Le Président  
de la CLE du SAGE AA,



Bernard SAUVADE

Le Président  
de la CCPL,

Claude RAYNAUD

# Territoire expertisé dans le cadre de l'inventaire des zones humides du SAGE Allier aval

## Communauté de communes Plaine Limagne

